

## Répartition et capitalisation sont dans un bateau...

Le MEDEF souhaite développer la capitalisation. Constituer *sa* retraite peut séduire... mais séduction n'est pas raison.

« Il conviendrait d'examiner des mécanismes qui permettraient, à côté d'un système par répartition qu'il convient de conserver et d'optimiser le développement de systèmes par capitalisation. » Ainsi s'exprime le MEDEF dans un **communiqué** du 28 janvier 2010. Autrement dit : 1° le niveau des pensions servies par les régimes par répartition doit diminuer (*optimiser*) ; 2° pour s'assurer un revenu de remplacement décent, il faudra se constituer une *retraite personnelle* par capitalisation. La répartition serait un chèque sur l'avenir, incertain par définition alors que le capital détenu (comme les magots en bon or des paysans de jadis) garantirait l'avenir.

Pourtant, la capitalisation n'est, elle aussi, qu'un chèque tiré sur l'avenir. C'est la réalité de la valeur et du rendement réel des actifs effectivement détenus qui permettra de payer dans trente ans et plus les pensions par capitalisation. **Capitalisation et répartition se ressemblent : ce sont des droits de tirage sur la richesse future produite à long terme.** Dans le cas de la répartition, c'est un droit *mutualisé* sur la globalité de la richesse produite. Dans le cas de la capitalisation, c'est un droit *personnalisé* (sans nécessairement cotisation de l'employeur) avec ses risques de pertes d'actifs. La pérennité des entreprises sur cinquante ans n'est pas acquise et l'explosion régulière de bulles boursières ou immobilières est un risque réel pour des « portefeuilles d'actifs » de long terme. Que seront Microsoft ou Google dans vingt ans ? Les deux premières compagnies aériennes mondiales de l'après-guerre, TWA et Pan Am, ont disparu pour cause de faillite, même si la croissance du transport aérien a été phénoménale.

Les retraités britanniques ont subi en 2009 des amputations de pensions dépassant parfois les 30%. La richesse nationale britannique, sur le long terme, continue à croître, mais leur droit de tirage personnel, lui, s'est envolé. Les retraites françaises par capitalisation créées en 1930 ont dû être ainsi remplacées à la Libération par des retraites par répartition, plus solidaire, plus sûre aussi sur le long terme car elle s'appuie sur la croissance globale, malgré les vicissitudes de certains secteurs ou de certaines entreprises.

### L'ACTUALITÉ UNSA DES RETRAITES EN LIGNE

- Dossier « Retraites 2010 » sur le site de la fédération UNSA Éducation : <http://tinyurl.com/yzdqssv>.
- Dossier « Retraites » de l'UNSA (interpro) : <http://www.unsa.org/?-Retraites-2010-.html>.